

Commune de Mansle-les-Fontaines
Mairie déléguée de Mansle
4 Place de l'Hôtel de Ville
BP 90033
Mansle
16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE
JEAN DE LA FONTAINE

**Calendrier des permanences
des inscriptions et règlements**

Année scolaire 2024/2025

Mois d'inscription	Permanences en Mairie (de 9h00 à 11h30)	Nbre de jours d'école	Coût si l'enfant mange tous les jours	
			Repas à 3.20 €	Repas à 3.60 €
Septembre 2024	Du lundi 19 au vendredi 23 Août inclus	17	54.40 €	61.20 €
Octobre 2024	Du lundi 16 au vendredi 20 Septembre inclus	11	35.20 €	39.60 €
Novembre 2024	Du lundi 14 au vendredi 18 Octobre inclus	15	48.00 €	54.00 €
Décembre 2024	Du lundi 18 au vendredi 22 Novembre inclus	12	38.40 €	43.20 €
Janvier 2025	Du lundi 16 au vendredi 20 Décembre inclus (encaissement des chèques début Janvier 2025)	16	51.20 €	57.60 €
Février 2025	Du lundi 20 au vendredi 24 Janvier inclus	12	38.40 €	43.20 €
Mars 2025	Du lundi 17 au vendredi 21 Février inclus	13	41.60 €	46.80 €
Avril 2025	Du lundi 17 au vendredi 21 Mars inclus	11	35.20 €	39.60 €
Mai 2025	Du mardi 14 au vendredi 18 Avril inclus	13	41.60 €	46.80 €
Juin/Juillet 2025	Du lundi 19 au vendredi 23 Mai inclus	19	60.80 €	68.40 €

Ce calendrier vous est fourni à titre indicatif sous réserve de modification du calendrier scolaire en cours d'année (ponts).

A chaque permanence, vous êtes priés de fournir les pièces suivantes :

- Pour la première inscription uniquement, la fiche de renseignement sur l'enfant (coordonnées des parents, problèmes de santé particuliers),
- La fiche d'inscription mensuelle (tableau de réservation des repas) complétée et signée,
- Le règlement correspondant à l'inscription mensuelle (par chèque, prélèvement ou paiement en ligne).

Vous remerciant par avance de bien vouloir respecter ce calendrier,



Christian CROIZARD,
Maire de MANSLE-LES-FONTAINES

Mairie déléguée de MANSLE : 05 45 22 20 43
Courriel : mairie.mansle@orange.fr